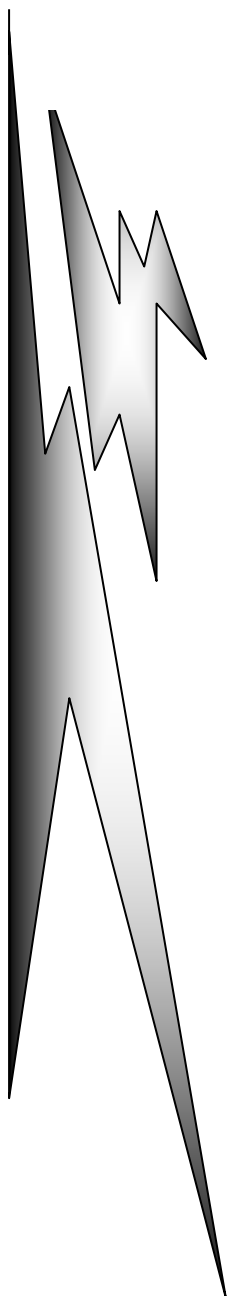


infos
CRUX



Bulletin d'Information Communal



Le printemps est de retour!

MARS 2022

ISSN N° 1282-5765

Rédaction – Edition: Comité Consultatif de l'Information

Impression – Diffusion: Mairie CRUX LA VILLE 58330



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

Admission en non-valeur Budget du Service des eaux

Vu l'état des produits irrécouvrables présentés par M. SIROT, Conseiller aux décideurs locaux du SGC de Nevers, le Conseil municipal admet en non-valeur sur les budgets du Service des Eaux de 2016, 2018, 2019, 2020, et 2021 d'un montant de 1041.68€.

Décision modificative N°1 Service des Eaux: régularisation dotation aux amortissements

D 605 : achats d'eau:	- 563.00€	
D 6811 Dotation aux amortissements:		+ 563.00€

Décision modificative N°2 bis Service des Eaux: Augmentation de 120€ de Recettes non recouvrables admises en non-valeur.

D 6071 : Compteurs :	- 120.00€	
D 6541 Créances admises en non-valeur:		+ 120.00€

Recensement 2022

En raison du recensement de la population, il est nécessaire de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement 2022;

Le conseil décide la création d'emploi de non titulaire, pour la période allant du 7 janvier 2022 au 19 février 2022.

L'agent recenseur percevra une rémunération forfaitaire brute de 1589.47€ qui couvrira l'enquête de recensement, les demi-journées de formation et les frais de transport occasionnés par l'enquête.

Adoption de la Modification des Statuts de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais

- Vu la délibération n°2021-2909-074 du conseil communautaire de la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais du 29 septembre 2021 adoptant les nouveaux statuts,
 - Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-20,
 - Vu la nouvelle rédaction des statuts (annexe jointe à la présente délibération),
 - Vu l'article 5211-17 du CGCT dispose que les collectivités ont un délai de trois mois pour se prononcer, leur accord étant tacite au-delà de délai,
 - **Le Conseil Municipal, décide:**
- d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais annexés à la présente délibération ;**
- de notifier la présente décision au Président de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais.**

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2022

Selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, pour les dépenses d'investissement, le conseil municipal peut prendre une délibération pour liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 31 514.32€, soit 25% des crédits ouverts en 2021 au chapitre 21, dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

Augmentation tarifs cantine au 1^{er} janvier 2022

Les tarifs des repas achetés pour la cantine scolaire augmentent au 1^{er} janvier 2022 et passent à 3.45€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les repas seront facturés aux familles prix coûtant, soit 3.45€.



Tarif location salle des fêtes pour utilisation supérieure au Week-end

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont fixés pour une utilisation du samedi matin au dimanche soir. L'état des lieux peut éventuellement être fait le vendredi.

Cependant si les locataires souhaitent bénéficier de la salle dès le jeudi ou dès le mercredi un forfait de 50€ par jour supplémentaire sera appliqué.

Demande avis CT pour mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE et CIA)

Le conseil Municipal décide de mettre en place le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel) ainsi que le CIA (Complément indemnitaire annuel).

Pour cela il sollicite le Comité Technique du Centre de Gestion de la Nièvre afin de recueillir son avis et mettre en place ce régime indemnitaire à compter du 1^{er} mars 2022.

Prise en charge partielle des frais de destruction de nids de frelons asiatiques chez les particuliers de la commune: 30% des frais pris en charge sur un forfait de 150.00€

Délibération budgétaire d'ajustement de crédits:

Le conseil municipal après en avoir délibéré prend à l'unanimité les décisions suivantes :

- Accord d'une subvention de 150€ pour la bibliothèque de l'école (article 6574),
- Participation 2021 au CAUE 73.62€ (article 6574),
- Les dépenses de fonctionnement seront équilibrées par une réduction du poste 615221
- Achat d'un aspirateur 270€ (article 2188),
- Achat d'un container pour le transport de plats de la cantine 330€ (article 2188)
- Remplacement de la porte d'un local sur la parcelle G 814 : 1 650€ (article 2181)
- Les dépenses d'investissement seront équilibrées par une diminution de l'article 2117 opération 294 Ilots d'avenir

En raison des modifications des conditions de réalisation de l'opération ilot d'avenir inscrite à l'article 2117 opération 294, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'abandonner le projet.

Délibération modificative N°7 au Budget Principal

Section de Fonctionnement

D 615221 Bâtiments publics: -1 723.62€

D 65548 : Autres contributions: + 1 500.00€

D 6574 Subventions + 223.62€

Section d'Investissement

D 2117-294 Bois et Forêts Ilot d'avenir - 2 250.00€.

D 2188 Autres immo opé 298 aspirateur + 270.00€

D 2188 Autres immo opé 299 conteneur cantine + 330.00€

D 2181 Immo générales opé 300 porte du local sur G 814 + 1 650.00€

Décision Modificative N°8 Régularisation de crédits opération 281 Vitraux baies 11, 13, 15, 17, 22

D 2117-294 : Forêt ilot d'avenir: - 0.36€

D 21318-281 Vitraux baies 11, 13, 15, 17, 22: + 0.36€



Travaux complémentaires de menuiserie

En raison de l'augmentation du coût des matières premières, le conseil municipal décide à l'unanimité d'utiliser 4 608.00€ des crédits votés pour l'opération îlot d'avenir qui a été abandonnée, pour compléter des travaux de menuiserie sur des bâtiments communaux.

- Porte école: 1 920.00€
- Volets roulants appartement ancien presbytère: 2 100.00€
- Volet secrétariat: 588.00€

Ces travaux complémentaires seront budgétisés par décision modificative N°9.

Décision Modificative N° 9 Virements de crédits pour la réalisation de travaux complémentaires en menuiserie:

D 2117-294: Forêt îlot d'avenir:	- 4 608.00€
D 21311-282: volet roulant secrétariat:	+ 588.00€
D 2135-284: volets roulants appart. ancien presbytère:	+2 100.00€
D2181-296: école: rideaux, évier:	+1 920.00€

Dénonciation du bail de chasse passé avec la Société de chasse de Crux la Ville:

Un bail de chasse a été signé avec la Société de Chasse de Crux la Ville le 30 juillet 2014.

Selon l'article 7 : « Ces accords sont passés pour une durée de neuf ans, révisables tous les trois ans, la révision portant uniquement sur l'augmentation des frais de garderie de l'ONF. Ces accords commenceront à courir à compter du 1^{er} septembre deux mil quatorze. Ils seront résiliables réciproquement par le locataire ou la commune après un avertissement écrit un an à l'avance. »

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de résilier le bail de chasse qui a été conclu avec la Société de Chasse de Crux la Ville à la date du 1^{er} septembre 2014, à compter du 1^{er} septembre 2023, et délègue M. le Maire pour notifier cette décision à M. le Président de la Société de Chasse de Crux la Ville.

Décision Modificative N°10 - Virements de crédits pour régulariser l'imputation de l'opération 277

D 2128-277 Aménagements touristiques du Merle	+48 000€
D 21728-277 Aménagements touristiques du Merle	-48 000€

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2022

Convention de mise à disposition d'un emplacement sur la parcelle ZP 74 pour l'exploitation de l'activité de camping de CVMF

Suite à la demande de M. et Mme COSYN, gérants de la Société CVMF Loisirs, et en accord avec la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais, il est décidé que sur la parcelle ZP 74 propriété de la Commune de Crux la Ville, louée à la CCACN, la mise à disposition d'un emplacement sera accordée à CVMF pour l'exercice de son activité (restauration et location des départs des activités nautiques non motorisées).

Le conseil municipal décide de **demander de la DETR** (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) pour poursuivre la restauration de la toiture de l'église.

Dans le cadre du **projet de territoire** une demande de subvention est demandée pour les aménagements du Merle sur les parcelles ZP 74 et ZP 75 avec la mise en place de toilettes autonomes, de barbecue, de plancha, l'installation d'éclairage et la pose de ganivelles.

Une demande d'achat d'un chemin rural a été faite sur le lieu-dit « Les Faux ». Après en avoir délibéré, le conseil a voté: deux oui, 8 non, et un conseiller absent. La demande est donc refusée.

Luc AUGER prend sa retraite au 1^{er} avril 2022 le conseil a voté une indemnité de départ de 250€.



ARRETE N° 32-2021 RELATIF A L'ELAGAGE DES ARBRES ET DES PLANTATIONS:

OBLIGATIONS DES PROPRIETAIRES RIVERAINS.

Article 1 : Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales, des chemins ruraux et le long des routes départementales doivent être coupés à l'aplomb des limites. Les haies doivent être conduites de manière à ce que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies.

Article 2: Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Article 3: Les arbres morts ou en état de dégénérescence (ex graphiose du frêne) qui menacent la sécurité des personnes et des biens doivent être abattus.

Article 4 Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

Article 5: En bordure des dites voies, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations prévues aux articles 1,2, 3 et 4 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois.

Article 6: Suite à un fort coup de vent ou à une tempête, si les propriétaires ou leurs représentants ne peuvent pas intervenir immédiatement, l'intervention sera effectuée par le personnel communal. Un forfait de déplacement de 150€ sera facturé au propriétaire ou à ses représentants et les heures de déblaiement seront facturées 25€ de l'heure.

Article 7: En cas de danger imminent, le Maire pourra faire procéder sans délai aux opérations qu'il jugera nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens par toutes les voies du droit.

Article 8: Les produits de l'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure par le propriétaire.

Article 10 : Monsieur le Maire de Crux la Ville et Monsieur le chef de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de St Saulge, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Nièvre.

Fait à Crux la Ville le 17 décembre 2021, le Maire, Jean-Marie GATIGNOL.

BRUITS DE VOISINAGE: RAPPEL

Les travaux de bricolage et de jardinage gênent pour le voisinage tels que tondeuse à raboteuse, scie, pompe d'arrosage ... ne sont



utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, autorisés qu'aux horaires suivants:

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

ÉLECTIONS

Les élections présidentielles se dérouleront à la salle des fêtes les dimanches 10 avril pour le 1^{er} tour et 24 avril pour le 2^{ème} tour.

Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022, salle des fêtes.

Pour la première fois, un **QR code figure sur la carte électorale** qui sera envoyée à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales dans la perspective des élections présidentielles et législatives. Ce QR code renvoie au site unique www.elections.interieur.gouv.fr permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections.





ANALYSE DE L'EAU

Prélèvement le 11 février 2022 à Crux la Ville

pH 7,91; température de l'eau 20,8°C; Chlore total 0,54mg/l (recommandation 0,10mg/l minimum)

Conclusions sanitaires: Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres bactériologiques et physico-chimiques mesurés.

Source: solidarites-sante.gouv.fr www.eapotable.sante.gouv.fr



RESTAURATION DE L'ÉGLISE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

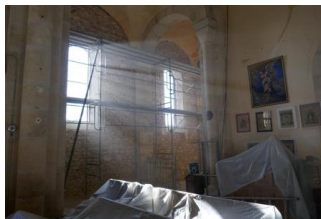
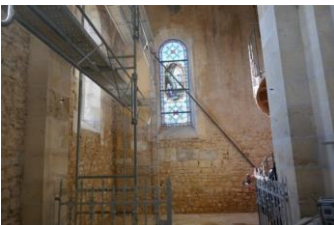
Notre église façonne l'image de Crux-La-Ville, en domine le panorama et fixe l'identité de notre commune.

Avec votre aide, elle continue sa restauration. En ce début d'année 2022, les stations du chemin de croix retrouvent leur éclat d'antan grâce aux mains d'un sculpteur local, Virgile Vaurette, installé à Sardy-les-Épiry.

En parallèle, la réfection des enduits muraux des bas-côtés de la nef sur lesquelles elles sont fixées, est en cours. Ces travaux sont confiés à l'entreprise Gauge.

La Fondation du Patrimoine nous accompagne et vous pouvez devenir acteur de cette restauration. Les bulletins de dons vous ont été distribués dans les boîtes aux lettres mi-décembre. Ils sont également disponibles en mairie.

Encore merci pour votre engagement. L'équipe municipale.



ÉTAT CIVIL



Naissance de Eleanor FRITZ le 14 février, les Serrées



Décès

Ils nous ont quittés

Renée MATRUNOLA le 2 novembre 2021

Jean-Pierre THEVENEAU le 22 novembre 2021

Thomas RENOUX le 1er février 2022

Benjamin BAILLY le 6 février 2022

Michel LAVEST le 26 février 2022

INFORMATIONS PRATIQUES.....



PAROISSE

Dans le cadre des fêtes patronales **une messe sera célébrée samedi 23 juillet 2022 à 18h30** en l'église St Nazaire et Celse de Crux la Ville.

Le site internet paroissial: <https://p-stpcn.com> indique toutes les messes prévues au Cœur de la Nièvre. La rubrique "histoire et culture" présente, avec textes et photos, le patrimoine religieux (églises, calvaires et autres curiosités...) de nos communes; il propose ainsi une aide aux visiteurs et touristes pour découvrir certaines de nos richesses locales.



JOINDRE LA MAIRIE

ouverture au public: mardi, jeudi, samedi de 9H à 12H

TEL 03 86 58 35 65

MAIL mairie.cruxlaville@wanadoo.fr

SITE INTERNET <http://crux-la-ville.fr>



Panneau Pocket: l'application mobile de la mairie est aussi consultable sur le site internet.



BIBLIOTHEQUE: La bibliothèque de Crux-La-Ville rouvrira dès que possible



AGENCE POSTALE Ouverte mardi, mercredi, vendredi et samedi matin de 9h à 12h; jeudi de 14h à 17h
Fermée du 14 MARS au 1^{er} AVRIL 2022 et du 30 MAI au 18 JUIN 2022

Pour le service « **Dépôt de pain** » vous pouvez appeler Sylvie au 03 86 58 31 10

ASSISTANTE SOCIALE

Madame Charlotte MINIER - Assistante sociale du secteur de St Saulge assure ses permanences les mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h15, 6, rue Jean Moulin à Saint-Saulge.

Il faut contacter son secrétariat du lundi au vendredi au 03.86.93.46.45 pour prendre rendez-vous ou pour toute autre demande (visite à domicile, ou demande de renseignements).

TAXI À CRUX LA VILLE.

Le taxi qui exerce à Crux-la-Ville est conventionné et donc tout a fait habilité à vous transporter pour vos rendez-vous médicaux, à la condition que vous répondez aux critères établis par la caisse d'assurance maladie.

Christine MASSART Tél: 06 38 63 29 93.

OFFICE DE TOURISME Amognes Cœur du Nivernais (OTACN)

2, Rue du Commerce 58330 - SAINT-SAULGE 03.86.58.25.74 Courriel: ot.saintsaulge@gmail.com
Site internet: <http://www.tourisme-saint-saulge.info>

Ouverture à partir du 12 avril 2022 du mardi au samedi inclus de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

L'Office de tourisme de St Saulge prévoit sa réouverture pour le 12 avril prochain. En attendant, Isabelle notre agent d'accueil, prépare au mieux notre nouvelle saison estivale.

La boutique des Producteurs et Artisans locaux baptisée " Petite Halle Cœur de Nièvre" a été inaugurée le 3 décembre dernier avant sa réouverture durant les fêtes de Noël: avec les nombreux articles proposés à la vente, il y avait de quoi faire-et se faire-plaisir!

INFORMATIONS PRATIQUES.....

Le comité des fêtes de St Saulge présidé par Mr Patrice Augard avait organisé ce même jour, le Marché de Noël avec de nombreux exposants qui malheureusement, vu la météo du jour, ne sont pas tous venus. Quel dommage ...car l'ambiance était festive grâce au Groupe "La Banda Oranger" qui a déambulé dans les rues de St Saulge et qui, malgré la pluie, a mis un peu de soleil dans nos cœurs.

Depuis la saison passée, nous sommes accompagnés de Nièvre Attractive (l'Agence d'Attractivité et de développement touristique de la Nièvre) afin d'optimiser notre Office de tourisme pour répondre à l'ambition touristique du territoire. Pour ce faire, dans un premier temps, nous allons devoir donner un véritable "coup de neuf" à notre Office de tourisme et pour cela nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour nous aider à repeindre les locaux (intérieur et extérieur) **APPEL lancé pour un chantier participatif entre le 1er et le 11 avril**, soit, avant sa réouverture.

Nous serons amenés aussi à travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs touristiques locaux, et pour ce faire nous allons organiser une réunion avec tous, le **lundi 4 avril prochain**, à St Saulge.

Nous avons beaucoup de projets à venir pour promouvoir notre belle région et nous vous en ferons part au fur et à mesure...En attendant nous sommes attentifs et à votre écoute, chers habitants de notre communauté de communes, alors n'hésitez pas si vous avez des idées et des projets pour 2022, à nous en faire part.

Nous restons à votre disposition par mail en attendant le 12 avril. Merci à tous et à très bientôt.

Isabelle, Marie-Pierre notre Présidente et Jean-Pierre notre Président Délégué.



CCACN (Communauté de Communes Amognes Cœur-du-Nivernais)

site internet : www.cc-amognescoeurdunivernais.fr

facebook: www.facebook.com/com.des.amognes



Contacts: 03 86 58 46 22 du lundi au vendredi (standard de 9h à 12h)

. **sur place: mairie de St Benin d'Azy** 1, Place de la République, de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi

. **par mail: contact@ccacn.fr**



ESPACE SOCIOCULTUREL CŒUR DU NIVERNAIS – FRANCE SERVICES

1, Place de la République Saint-Saulge

Tél: 03 86 58 21 10

Mail: contact@escn58.info

<http://www.escn58.info>

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'ESCN au 03 86 58 21 10, à consulter notre site internet www.escn58.info, ou Facebook, ou par email: contact@escn58.info ou à prendre les programmes directement au centre.

Nos horaires d'ouverture:

Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.



UNITÉ LOCALE NIVERNAIS MORVAN

4, rue du Champ de Foire 58330 St Saulge Tél. 09 67 01 02 12



L'année 2021 est terminée, cap sur l'année 2022 qui espérons-le nous apportera plus de sérénité, de partage, d'entraide, de solidarité et d'écoute des autres.

Nous devons néanmoins rester vigilants; le virus et ses variants circulent toujours et il est très important, pour nous protéger ainsi que nos proches, de continuer à appliquer les gestes barrières.

L'Unité Locale Nivernais Morvan continue ses actions sur son territoire:

INFORMATIONS PRATIQUES.....

▪ Les aides alimentaires

L'année 2021 s'est caractérisée par un accroissement de + de 60 % des aides apportées aux familles (colis alimentaires, bons d'achats, bons d'essence, règlement d'arriérés de factures, chauffage...). L'Unité Locale a fait face à cette forte demande. Nous sommes sollicités par les assistantes sociales du secteur et faisons le maximum afin d'y répondre rapidement.

▪ Transport social avec chauffeur bénévole- Croix Rouge Mobilités

De septembre 2021 (date d'acquisition de la Zoé) à décembre 2021, l'Unité Locale a répondu aux demandes des familles en difficulté et non mobiles. 2 893 km ont ainsi été parcourus sur le département (Nevers, Cosne, Decize...) pour 57 voyages.

Pour pérenniser cette action et l'étoffer, **L'Unité Locale cherche des chauffeurs bénévoles pour le transport social**. Les transports sont principalement des demandes de rendez-vous médicaux, administratifs, courses... Cette activité est encadrée et formalisée par une charte signée par les chauffeurs et les bénéficiaires. **Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous rapprocher de l'Unité Locale à Saint Saulge, 4 rue du Champ de Foire ou appeler le 09 67 01 02 12.**

▪ La domiciliation postale

Le service de domiciliation postale a été mis en place sur Saint-Saulge le 15 octobre 2021. Ce service s'adresse aux personnes sans domicile stable et aux personnes en difficulté afin d'accéder à leurs droits ou recevoir leurs courriers en toute confidentialité. Pour plus de renseignements : 06 11 34 97 12.



▪ Les vestiboutiques

Nous rejoindre et devenir bénévoles, besoin d'échanger ?

N'hésitez pas à venir nous rencontrer dans une de nos 4 vestiboutiques réparties sur notre territoire à Corbigny, Lormes, Saint Saulge et Tannay.

Nous récupérons et revendons à petits prix tous les articles textiles (femmes, hommes, enfants, bébé), mais aussi du linge de maison et de la petite vaisselle (nous ne prenons pas de gros mobilier).

Les horaires des vestiboutiques sont les suivants:

Saint Saulge 58330 4 rue du Champ de Foire 09 67 01 02 12	Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h. samedi de 9 h 30 à 11 h 30.
Lormes 58140 7 Place de l'Hôtel de Ville	jeudi et samedi de 9 h 30 à 12 h.
Tannay 58190 6 rue d'Enfer 06 16 40 89 76	mardi vendredi samedi de 9 h à 12 h.
Corbigny 58800 28 Grande Rue 03 86 20 2' 82	mardi, mercredi vendredi samedi de 10 h à 12 h. Jeudi de 14 h 30 à 17 h. .

Les règles sanitaires en vigueur sont appliquées dans nos vestiboutiques, à savoir port du masque, utilisation du gel hydro alcoolique et respect de la distanciation physique.

Actuellement nous ne sommes toujours pas en mesure d'organiser nos manifestations habituelles, toujours conditionnées à l'évolution sanitaire. Nous espérons néanmoins pouvoir reprendre rapidement nos activités normales. En attendant prenez bien soin de vous.

INFORMATIONS PRATIQUES.....

ÉQUIPE MOBILE ENFANCE-HANDICAP DE L'ADAPEI 58

Parent, aidant, professionnel, vous avez besoin de renseignements, d'expertises, d'aides relevant du champ du handicap? Les professionnels de notre Équipe Mobile se déplacent sur l'ensemble du département de la Nièvre pour vous apporter appui et soutien de la petite enfance au jeune adulte.

Contact Pôle enfance Adapei 58: i.marillier@adapei58.org/ 06 50 64 63 57



"Ne restez jamais seul devant un litige. Notre mission, bénévole, c'est de défendre vos intérêts" Tél.0386382203 Mail: soslitiges58@gmail.com <http://sos-litiges-58.e-monsite.com>

L'école des parents et des éducateurs

ORDURES MÉNAGÈRES: nouveau tri et nouveaux tarifs

Depuis le 1^{er} janvier 2022 le tri des ordures ménagères est simplifié: l'ensemble des emballages et des contenants plastiques (de la cuisine et de la salle de bains) vont dans le sac jaune avec les autres emballages, cartonnettes, briques alimentaires et emballages métalliques; dans le sac rose, les couches, les mégots, les masques, les litières...

Les tarifs 2022 des ordures ménagères sont:

- Résidence principale 1 personne : 121€
- Résidence principale 2 personnes : 148,50€
- Résidence principale 3 personnes : 176€
- Résidence principale 4 personnes : 203,50€
- Résidence principale 5 personnes et + : 231€
- Résidence secondaire : 176€.

Pour appliquer ces tarifs la Communauté de Communes prend en compte la situation du foyer au 1^{er} janvier 2022; les personnes en maison de retraite sont exonérées de redevance.

INFORMATIONS PRATIQUES.....

- ° Un locataire doit payer sa facture pour l'année complète même s'il part en cours d'année.
 - ° Une location meublée sans locataire au 1^{er} janvier est facturée au propriétaire comme une résidence secondaire.
 - ° Un logement vide de meubles est considéré comme logement vacant et exempt de redevance si une attestation de la Mairie a été fournie.
 - ° Lors d'un décès, la facture est transmise au notaire chargé de la succession.
- Pour toute question ou conseil sur le tri contactez le 06 70 95 10 02, à la CCACN.

DÉCHETTERIE DE ROUY Horaires d'hiver du 1er octobre 2021 au 30 Avril 2022

Lundi, mardi, mercredi et vendredi: de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30. Samedi: de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30. Fermeture le jeudi. Tél: 03 86 60 25 55. <https://www.cc-amognescoeurdunivernais.fr/dechetteries>

PETIT POINT SUR LE TRI À LA DÉCHETTERIE

Les pneus sont (pour le moment) interdits à la déchetterie, même déjantés. Une solution est à l'étude. En attendant, il faut rendre au garagiste les pneus usagers.

La benne à bois doit théoriquement accueillir du bois non traité. Il y a une tolérance pour le bois peint, ou des palettes... Mais il ne doit pas y avoir de ferrailles, ni de verre, ni de plastiques ou de tissus. Exemple: une fenêtre en bois ne peut pas être jetée à la déchetterie directement. Il faut la démonter avant de l'emporter en séparant le bois du verre.

Tout ce qui possède un câble électrique va dans les bacs de déchets électroniques/électroménagers. Il en est de même pour les composants d'ordinateurs (écrans, câbles, claviers)

La benne à tout venant (6 ou 4 suivant remplissage) ne doit pas contenir de sacs pleins, ni d'ordures ménagères. Cette benne peut contenir: plaque, isolant, moquette, verre (fenêtre, vitre), plastique, polystyrène, caoutchouc, cartons souillés...

Les tissus (sauf souillés) doivent être mis dans les bennes "Le Relais", présentes notamment en déchetterie.

Nous avons une benne dédiée pour le mobilier où déposer les meubles qui ne vont ni dans le bois, ni dans la benne à tout venant, comme les matelas, le mobilier en plastique, la literie, etc. Meubles cassés, ou non avec tissu déchiré ou non, et tout type de matériaux sans distinction. Sont interdits dans la benne tout ce qui n'est pas du mobilier: tapis, poussettes, siège auto, sanitaires, parquets, portes-fenêtres, portes...

Si vous devez faire un déménagement/vider-maison, la mairie pourra contacter Mr Vacher qui se renseignera auprès du gardien sur la capacité de la benne et son vidage éventuel.

SGDCN SAINT BENIN D'AZY Tél: 03 86 23 18 16 Mail: sgdcn@orange.fr



COMMERCIALISATION DE LA FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique arrive à son terme dans notre village. La plus grande partie des hameaux sont éligibles à partir du 1er mars 2022: vous pouvez contacter les fournisseurs d'accès

SFR: 06 29 77 85 33 **ORANGE** au 39 00 **FREE** au 10 44

<https://www.nievrenumerique.fr>

PORTES OUVERTES DU PÔLE FORMATION 58-89

Le Pôle Formation 58-89, centre de formation des apprentis des métiers de l'industrie ouvre ses portes le **samedi 12 mars 2022 de 9h à 12h** – 37 Boulevard du Pré Plantin 58000 NEVERS.

Le centre recrute de jeunes apprentis BAC Professionnel et BTS dans les domaines de la chaudronnerie, de l'électrotechnique, la maintenance, le conseil et l'ingénierie (nombreuses demandes d'entreprises).

Pôle formation 58-89: tél. 03 86 59 73 88. www.pole-formation.net

Pôle Formation 58-89

Chaudronnerie, soudage, conception, production, usinage, maintenance industrielle, électrotechnique, informatique, digital, management, RH, commerce, QHSE

CAP - BAC - BTS
LICENCES
BACHELOR - MBA

APPRENTISSAGE

PORTES OUVERTES
de 9h à 12h, samedis
5 FÉVRIER & 12 MARS
Conditions sur www.pole-formation.net

Pôle Formation 58-89
Auxerre, 6 rue de Monéteau - 03 86 49 26 14
Nevers, 37 bd du Pré Plantin - 03 86 59 73 88
contact@pole-formation.net

UIMM
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTE

Des livres pour l'école!



Notre classe a bénéficié à la rentrée du « plan bibliothèque » mis en place par le ministère de l'éducation nationale: une dotation de 1 500 € pour l'achat de livres.

Mme Paquet, inspectrice de l'éducation nationale et Mme Murlon, conseillère pédagogique ont fait le choix de proposer ce plan aux classes rurales de la circonscription, plus éloignées des bibliothèques et autres lieux culturels.

Les municipalités de Bazolles et Crux-la-ville ont été sollicitées pour accompagner ce projet en fournissant du mobilier pour ranger les livres ou aménager la bibliothèque.

Mme Rouet remercie chaleureusement la municipalité de Crux-la-ville pour son implication dans le projet. M. le maire et ses adjoints ont spontanément et avec beaucoup d'enthousiasme répondu favorablement au projet présenté. Un meuble a été installé dans la bibliothèque de la classe pour ranger les livres commandés : des romans, des recueils de poésie, des pièces de théâtre, des albums, des documentaires, des recueils de nouvelles...

Au total, 227 livres ont été achetés. Ils sont exploités en classe dans le cadre des séances de littérature, mais sont également à disposition des élèves pour des lectures autonomes ou lors du quart d'heure de lecture en début d'après-midi. Les élèves auront bientôt la possibilité d'emprunter des livres de l'école pour les lire à la maison.

Manifestations du regroupement Crux-la-ville – Bazolles:

Les manifestations prévues pour Noël et le carnaval ont été annulées cette année encore en raison de la situation sanitaire (le brassage d'élèves de classes différentes étant interdit).

Néanmoins, le SIVS a octroyé aux deux classes un budget de 500€ pour Noël. Cet argent a permis d'acheter un goûter de Noël pour chaque classe ainsi que des livres offerts à chaque élève et du matériel de sport. Pour la classe de Crux-la-ville, deux filets multisports (tennis, badmington, volleyball) et des ballons ont été commandés.

Mmes Baudouin et Rouet remercient chaleureusement le SIVS et sa présidente Janine Joly pour ce budget important.

Les séances de natation scolaire ont également été suspendues pour cette année.

Les enseignantes envisagent d'organiser une sortie commune aux deux classes aux ruchers du Morvan au printemps si le protocole le permet.

Une sortie sur le chantier médiéval de Guédelon est également à l'étude pour la classe de Crux-la-ville.



ON PARLE DES CRUXOIS

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



La cérémonie s'est déroulée en présence de deux porte-drapeaux, des sapeurs-pompiers, des conseillers municipaux et des habitants du village.

Monsieur le Maire et une conseillère municipale ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts. Après l'appel des morts au combat, M. le Maire a lu le message du Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants; puis une minute de silence a été observée avant d'écouter la Sonnerie aux Morts et la Marseillaise.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité aux participants.

TAÏ-CHI-CHUAN et QI-GONG



Je vous souhaite une belle et bonne année du Tigre (élément EAU, énergie Yang). L'année du Tigre a débuté le 1^{er} se terminera le 21 janvier 2023.

Le 9 février a eu lieu le premier stage de l'année du Tigre d'eau. Dans l'astrologie chinoise, le Tigre symbolise force et courage et l'eau est le symbole de la conscience de soi et de la tempérance. Les bébés qui naîtront cette année seront donc puissants et courageux et les relations humaines devraient en 2022 gagner en profondeur, invitant chacun à se respecter et à respecter les autres.

Après cette brève présentation de l'année du Tigre d'eau, parlons du stage: nous étions 7, masqués bien entendu et le gel hydro alcoolique à portée de main, ce qui n'a pas empêché un travail sérieux dans une ambiance amicale fort sympathique. Les exercices « anti covid » étaient toujours d'actualité!

La date du prochain stage de révision est fixée au 13 avril. Le stage d'été est prévu les 3 et 4 août 2022.

Amicalement. Evelyne (06 72 28 47 72).



Associations : Passé et Avenir



SOCIÉTÉ AMICALE DES CHASSEURS.

La Société Amicale des chasseurs et Pêcheurs de Crux la Ville, souhaite une bonne et heureuse année 2022 à l'ensemble de la commune.

Un grand merci à nos sociétaires de leur engagement tout au long de l'année pour entretenir nos forêts et chemins pour qu'ils soient praticables à tous.

La chasse a montré, encore cette année, que lorsqu'une passion est partagée avec la bienveillance de tous, les moments de joie sont nombreux et je me réjouis de la convivialité et de la chaleur humaine régnant au sein de notre société de chasse de Crux la Ville

Je souhaite cependant attirer une attention particulière pour la **sécurité de tous**. Des panneaux de signalisation (chasse en cours) sont systématiquement disposés lorsque les battues sont organisées sur le territoire de la commune pour avertir nos amis randonneurs et promeneurs qu'il faut être vigilant.

La saison cynégétique 2021/2022 s'achèvera le 31 mars.

Notre repas annuel se déroulera aux beaux jours si la situation sanitaire le permet en respectant les gestes barrières, comme nous les avons appliquées depuis deux années.

Projetons-nous vers un avenir meilleur, pour oublier ces deux années de contraintes et restrictions.

Didier SAVE, Président de la Société de Chasse.



Arrêté préfectoral n°58-2022-02-16-00002:

En raison des importants dégâts aux cultures réalisés par les sangliers, la commune de Crux la Ville a été classée par la Préfecture « point noir ». Par conséquent **les fonctionnaires habilités et les gardes particuliers sont autorisés à détruire à tir les sangliers, toute l'année, de jour seulement**. Un bilan de situation sera effectué à la date de clôture de la chasse aux sangliers aux 31 mars 2022 et 31 mars 2023.

RANDO VADROUILLE ET LE TÉLÉTHON

Contrairement à l'an passé, nous avons pu organiser notre marche au profit du Téléthon samedi 4 décembre. Les mesures sanitaires ne nous ont pas permis de remercier, à notre manière, les participants à cette manifestation lors d'un pot de l'amitié mais nous avons pu compter sur la gentillesse et l'hospitalité de Sylvain Marceau et sa femme Béatrice qui nous ont accueillis à bras ouverts au Moulin d'Aron avec café et griaudes, sans oublier la confection d'une soupe par notre maraîcher des Bordes Benjamin Mocquot. A eux 3 un grand merci de la part des membres de Randovadrouille.



N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez vous joindre à nous:

Roselyne BEAUGRAND 07 86 38 83 82

Martine LABOUREAU 03 86 58 24 92



Associations : Passé et Avenir



CENTRE DE SECOURS de CRUX-LA-VILLE

SITE SDIS 58: <https://sdis58.fr>

Le premier numéro de l'info CRUX pour cette année 2022 nous donne l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée au centre de secours de CRUX-LA-VILLE. Nous dressons ici le bilan de l'activité du centre de secours en 2021

Les interventions

249 interventions entre le 1^{er} Janvier et 31 Décembre. Augmentation de 42 interventions par rapport à 2020.

Une augmentation qui s'explique par une reprise d'activité en France suite au COVID et à la fin des différents confinements mais aussi par une carence de sapeurs-pompiers dans notre département, ce qui nous oblige d'intervenir plus souvent hors secteur.

En effet, un gros manque de pompiers en journée semaine qui s'accroît. De notre côté nous avons la chance d'avoir du personnel disponible à ce moment-là. Le nombre d'intervention est donc de 114 sur nos 5 communes (Crux/Moussy/Vitry/Bazolles et St Révérien) et 135 interventions hors-secteur.

Les interventions 2021 se présentent de la manière suivante:

- **217** Secours aux personnes
- **25** Incendies
- **7** Opérations diverses

Dans ce nombre d'interventions, il y a **32** interventions de notre infirmière (Cécile) et aussi **9** interventions du VPC (Poste de commandement du département).

L'effectif

Aujourd'hui, c'est 4 femmes (dont une en double affectation) et 10 hommes, sapeurs-pompiers volontaires qui composent l'effectif du centre de secours de Crux.

En ce qui concerne les changements de grades et les différents stages dans l'année 2021:

- Nos deux nouveaux Sapeurs, ROCHARD Tony et THEVENEAU Lilou, ont réalisé leur formation initiale et partent en intervention.
- Arrivée en double affectation du Sapeur DUVAL Jacinthe
- Le Sapeur NOURISSON Jérôme devient Caporal.
- Le Caporal MOREAU Paul devient Caporal-chef et a réalisé avec succès le stage chef d'agrès
- Le Sergent BEAUGRAND Mike devient Sergent-chef
- Le Sergent-chef GUYARD Pierre a réalisé le stage chef d'agrès tout engin avec succès et devient Adjudant.

Nous avons la fierté de vous annoncer le recrutement du Caporal-chef MOREAU Paul en tant que chef du service communication des sapeurs-pompiers de la Nièvre, il travaille donc au SDIS 58 à Varennes-Vauzelles.

Engagez-vous !!!

Aujourd'hui, pour éviter de faire appel à des pompiers extérieurs nous avons besoins de volontaires supplémentaires. Alors si vous avez envie de vous engager pour les autres n'hésitez pas à nous contacter.

Des conventions existent entre le SDIS de la Nièvre et certains employeurs pour vous faciliter l'accès aux formations et vous permettre de partir en intervention.

L'amicale

Concernant la vie de l'amicale, nous avons encore une fois une année plus que compliquée sans aucune manifestation et sans Ste Barbe en fin d'année. Nous espérons grandement pouvoir remédier à cela en 2022 avec la brocante des Pompiers prévue le samedi 6 août 2022 et la Sainte Barbe le 10 décembre 2022.

Associations : Passé et Avenir

Vie du centre!

Une naissance parmi nos pompiers, la petite Lou, fille du Sergent-chef BEAUGRAND Mike.

Et pour finir en cette fin d'année le centre de secours a perdu l'un des leurs. Le commandant honoraire THEVENEAU Jean-Pierre nous a quittés des suites d'une longue maladie, il n'a cessé de se battre contre celle-ci. Jean-Pierre fut un élément moteur du centre de secours de Crux, chef de centre d'Août 1995 à Juillet 2019, il a su fédérer et construire au sein du centre avec bonne humeur et respect de chacun. En 2018 il a suivi de près les travaux d'extension du centre, lui-même ayant travaillé dans le bâtiment. Il a su porter la parole des petits centres de secours ruraux et permettre à des centres comme celui de Crux de persévérer et rester dans le temps.

Merci à toi pour toutes ces années !!!

Nous poursuivrons le travail effectué, pour animer un centre de secours de Crux-la-ville dans une ambiance saine et amicale.

Envie de rejoindre nos rangs? Contactez-nous:

Centre de secours de Crux-la-Ville 58330 Crux-la-Ville

Chef de centre **06 83 61 09 39** philippe.boutmy-garnier@sdis58.fr

Adjoint au chef de centre **06 07 11 62 14** david.theveneau@yahoo.com

Président de l'amicale **06 45 46 74 13** pie.guyard@laposte.net



COMITE DES FÊTES

Cette année 2021 aura été une année bien terne pour le Comité des Fêtes. En effet, en raison de la situation sanitaire nous n'avons pas été en mesure d'organiser nos différentes manifestations.

Seule éclaircie dans cette année, le point restauration tenu au mois d'août (*en collaboration avec M et Mme Cosyn, gérant du camping*) lors du concert organisé par la Communauté de Communes sur la base de loisirs, nous a permis de retrouver bon nombre d'entre vous pour partager un bon moment.

Nous travaillons actuellement sur la reprise de nos animations et activités avec en point de mire la Fête du Chocolat prévue le dimanche 3 avril et la Fête de la musique le samedi 25 juin.

En attendant, prenez soin de vous et soin des autres. A très vite ! Le Comité des Fêtes

N'hésitez pas à nous contacter: Jérémie – président du comité des Fêtes – 07 82 99 92 46

CLUB DE L'AMITIÉ

Le repas prévu le 25 novembre 2021 a été annulé en raison du décès et de la cérémonie d'obsèques le même jour du Commandant Jean-Pierre Théveneau.

Le repas a donc été reporté au 10 mars 2022, (sauf nouvelles contraintes sanitaires).

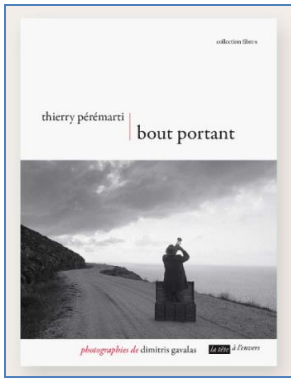
LA TÊTE A L'ENVERS

Ça y est ! Une année s'est terminée – on ne la regrettera pas ! – une autre est commencée qu'on espère meilleure.

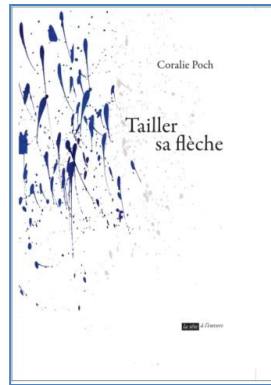
Cela dit, La tête à l'envers a bien fini l'année 2021 avec des Salons du livre vivants et très visités par des lecteurs nombreux et passionnés.

Et l'année 2022 commence de façon prometteuse: projets de nouvelles publications et de rencontres en librairie ou ailleurs, dont voici les prochaines pour ce premier trimestre de l'année:

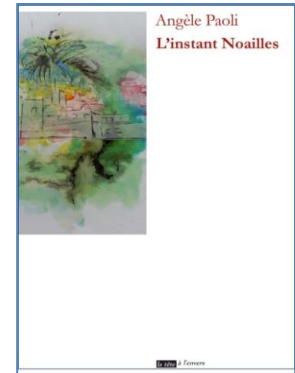
Associations : Passé et Avenir



livret de la collection fibre.s



Collection traditionnelle



Les rencontres de ce début d'année:

Le samedi 22 janvier: À la librairie Le Cyprès, à Nevers, lecture par son auteure du recueil d'Anne Brousseau « S'il fallut un jour la guerre ». Discussion avec l'auteure.

Le 6 février, à 11h, Festival Tandem de Nevers: lecture musicale de « Gitta », poème de Gérard Roussel, lecture faite par Vincent Bernard, au piano Marie-Pierre Carlier.

Judi 17 mars à 18h30 lecture musicale du recueil de Thanassis Hatzopoulos *Métope* à la médiathèque Jean Jaurès

Le 25 mars, librairie Compagnie à Paris: lecture bilingue de « Métope » de Thanassis Hatzopoulos. Présentation du livre par Agnès Verlet, universitaire et psychanalyste, et Jean-Baptiste Para rédacteur en chef de la revue Europe. Discussion avec l'auteur.

Premier week-end d'avril: participation au festival de poésie de Dijon. Stand de La tête à l'envers au Marché des éditeurs.

Bon début d'année à vous tous ! Et bonne année d'une manière générale, loin du virus, espérons-le !

Dominique Sierra Éditions la tête à l'envers www.editions-latetalenvers.com

EXPO CRUX ET LES ARTISTES DE CRUX LA VILLE

Après deux années très difficiles, dans un contexte sanitaire déstabilisant, nous espérons beaucoup de cette année 2022. L'horizon s'éclaircit enfin et nous envisageons une exposition **EXPO CRUX** ouverte, chaleureuse et réussie comme jamais...

Selon la tradition du premier week-end d'août, les dates retenues sont le **samedi 6 Août et le dimanche 7 août 2022**.

Des artisans d'art nous accompagneront, place de l'église et dans quelques rues de Crux la Ville, le samedi 6 août.

Si de nouveaux artistes locaux ou artisans d'art souhaitent intégrer les « groupes », déjà constitués, vous pouvez joindre pour tous renseignements la Mairie: mairie.cruxlaville@wanadoo.fr ou Élise Aumeunier: elise.aumeunier@wanadoo.fr

Merci aux « fidèles et anciens exposants » de nous informer dès que possible de leur accord (espéré) pour participer à EXPO CRUX. S'ils le souhaitent, nous pourrions indiquer dans Infos Crux, les dates et lieux d'expositions qu'ils seraient amenés à réaliser dans la Nièvre... et ailleurs. Dans l'attente de vos réponses, bien à vous, amis artistes.
Élise Aumeunier.

(Les manifestations artistiques, associatives ou sportives sont tenues d'appliquer les conditions sanitaires éventuelles. EXPO CRUX 2021 malgré les quelques contraintes bien acceptées, s'est très bien passée; le nombre de visiteurs - moindre bien sûr - a presque atteint celui de 2019 quand la canicule a fait fuir les exposants de la brocante...)

Associations : Passé et Avenir

Stages d'été de peinture acrylique

Fidèle à son habitude, Rose-Marie CHANSEL animera deux stages de peinture acrylique cet été, où vous serez les bienvenus(es):

- . Les mercredi 27, jeudi 28 et vendredi 29 juillet d'une part,
- . Les lundi 1^{er}, mardi 2 et mercredi 3 août d'autre part.

Au programme: approfondissement des techniques figuratives et abstraites, découverte de nouveaux outils...

Les œuvres seront exposées à l'occasion d'Expo Crux. A bientôt amis peintres !

Renseignements et inscriptions auprès de Rose-Marie au: 06 11 64 68 70 ou rosemarie.chansel@laposte.net

(Les stages, comme les manifestations associatives ou sportives, respecteront les conditions sanitaires éventuelles).

OFFRE D'EMPLOI... non rémunérée

EXPO CRUX recherche

Collaborateur (trice) régulier, en vue de l'organisation annuelle de la traditionnelle exposition:

- relations avec Artistes locaux et Artisans d'Art, avec la Mairie et le Département.
- deux/trois articles annuels pour INFO CRUX.

Diplôme non exigé, possibilité de prêter assistance à l'organisatrice actuelle.

Sérieux indispensable, non sérieux aussi, humour apprécié en ces temps difficiles...

Vos réponses par mail à

Elise.aumeunier@wanadoo.fr 06 11 12 08 10

Mairie.cruxlaville@wanadoo.fr 03 86 58 35 65

Merci à celles ou ceux qui sont prêts à donner un peu de leur temps pour l'animation artistique et culturelle de notre village



CONCERT DE GUITARES "CORDES RÊVES" SAMEDI 7 MAI DANS L'ÉGLISE DE CRUX LA VILLE à 20H45

*Ensemble de guitares « Cordes Rêves »
du conservatoire de musique et d'art dramatique de Nevers
DIRECTION MUSICALE: JEAN-YVES LEMAIRE*

Après l'ouverture de la classe de guitare en septembre 1997 au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Nevers, Jean-Yves Lemaire crée, dans le cadre des pratiques collectives du conservatoire, un ensemble de guitares. Celui-ci s'inscrit dans le prolongement du schéma Directeur du conservatoire de Nevers et dans l'essor actuel que connaît la guitare dans le monde, et notamment dans sa pratique en groupe.

Cet ensemble d'une vingtaine de musiciens est formé de guitares traditionnelles, mais également de guitares soprano et guitares basses constituant ainsi un réel registre orchestral.

L'ensemble Cordes Rêves se produit dans toute la France et puise son répertoire dans l'évolution croissante des compositions originales pour ensemble de guitares, dans les transcriptions, les arrangements de musiques actuelles.

Cet orchestre accueille des musiciens amateurs de tous âges, passionnés de guitare et qui souhaitent s'engager dans une belle aventure musicale, artistique et humaine.

L'ensemble de guitares s'ouvre à tous les publics, jeunes et adultes pour partager la guitare dans son large répertoire et propose des concerts en milieu rural permettant alors la mise en valeur du patrimoine local (églises, musées, sites historiques...) favorisant ainsi sa découverte ou... redécouverte.

ANNONCES

CAMPING DE L'ETANG DU MERLE

etangdumerle@gmail.com 03 86 58 38 42
site: <http://www.camping-etang-du-merle.fr>



Christophe, Valérie et leurs enfants sont heureux de vous accueillir en Bourgogne.
Le camping avec ses 59 emplacements dont 5 Chalets, 11 mobil-homes, 2 Coco Sweet est à taille humaine et favorise les rencontres.
Vous aimez la tranquillité, la pêche, la nature et la détente? Le camping est au centre des trésors et curiosités de la Nièvre à environ 25 km du Morvan et de ses Lacs, de la Loire et ses Vignobles, du Canal du Nivernais.
Les tarifs d'hébergement et des cartes de pêche sont disponibles sur le site de Crux la Ville ou à l'Office du Tourisme.

Ouvert du 15 avril au 22 octobre 2022. Ouverture du snack à partir du 17 mai 2022



ETS CABOUR Claude
Bicherolles
58330 CRUX LA VILLE

Chauffage - Electricité - Plomberie
Installation - Dépannage

PORT. 06 07 46 56 86

ENTREPRISE GAUGE
DEPUIS 1881

BATIMENT - TP
RENOVATION - NEUF
COUVERTURE - ZINGUERIE
AMENAGEMENTS EXTERIEURS
ASSAINISSEMENT

LE BOURG - 58330 CRUX LA VILLE
03.86.58.34.04 - 06.75.54.29.38
henri.gauge@orange.fr

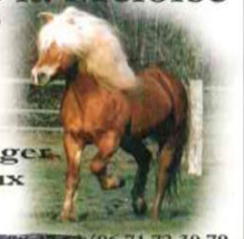
Les écuries de la Méloise

<http://www.lesecuriesdelameloise.com>

*chevaux et poney
de sport*

Elevage de Haflinger
pension de chevaux
Etalons agréés

58330 Crux-la-ville ☎ 03 86 58 38 42 / 06 71 72 30 79



"LE FER À VAPEUR"

Repasse pour vous-tous vêtements
Et linge de maison
Enlèvement et retour gratuits
Chèques emplois service acceptés
Tél: 06 59 07 21 74

MULTISERVICES

Travaux d'entretien intérieur/extérieur
Papiers peints, peintures, enduits,
Petite maçonnerie...
Tél: 06 59 07 21 74 CESU accepté

ENTREPRISE WEEKS WILLIAM

Assainissement non collectif, Terrassement, Broyage,
Pose de clôtures

03.86.58.27.72

06.74.34.34.39

w.weeks@free.fr

www.entrepriseweekswilliam.fr



L'Hub GIGOT
58330 CRUX-LA-VILLE



Producteur à Crux la Ville (58330)

Légumes et Champignons

Mercredi matin à Saint-Saulge

Vendredi matin à Corbigny

Dimanche matin

Le 3è du mois à Rouy (marché du

Colibri) Champignons uniquement.

ANNONCES



Aide à domicile Christine GUIDEZ
 Assistante de vie aux familles- Spécialisation handicap
 CRUX-LA-VILLE et 20 km aux alentours
 Tel : 06.78.07.95.54

TAXI
 Christine MASSART
 Tél : 06-38-63-29-93
 Toutes distances - Hôpitaux - Gare - Aéroport
 taxichristine.massart@outlook.com
 COMMUNE DE STATIONNEMENT CRUX-LA-VILLE

Aide ménagère & Services à la personne

- Ménage
- Courses
- Repassage
- Compagnie

Je vous propose mes services dans la commune de Crux-la-Ville et ses alentours. N'hésitez pas à me contacter !

 **Véronique DARD : 07.86.20.72.82**

Cabinet infirmier de Crux la Ville
 MONSARAT Cécile & MOUNIN Christelle
 5, Route de L'Ouche aux chiens, 58330 CRUX LA VILLE
 07 57 09 62 53
 Soins à domicile et au cabinet sur rendez-vous



Envie de vous engager ? De vous rendre utile ?

VOUS AUSSI, DEVENEZ SAPEUR-POMPIER
 Un engagement citoyen, une expérience unique et enrichissante !

Le Centre d'incendie et de secours de CRUX-LA-VILLE
 recrute des sapeurs-pompiers volontaires

Rejoignez nous !

Ent. Frédéric CAILLE
 Maçonnerie et Rénovation
 Ecologiques et Saines

(Enduits et Béton (chaux et chanvre)
 Isolation Animale et Végétale
 Cloisons, Peinture,
 Pose de revêtements, Parquets ...)

06 64 47 58 33 58350 Dompierre sur Nièvre
 fcaille.artisan@gmail.com RM 484627549/58 - TVA intracomm. FR2044043214

Coordonnées du centre en page 17

FERRONNIER D'ART MIKE MUNDEN
 ENTREPRISE PAPILLON NOIR
 FABRIQUE SUR MESURE MEUBLES EN FER FORGÉ INTÉRIEURS OU EXTÉRIEURS
 ESCALIERS, RAMPES, MEZZANINES, PERGOLAS, PORTAILS, SCULPTURES...
 TÉL.07 82 40 51 34 MIKE@PAPILLONNOIR.NET

MANIFESTATIONS

10 MARS	REPAS AU PROFIT DU TÉLÉTHON ORGANISÉ PAR LE CLUB DE L'AMITIÉ
25 MARS	CINÉMA 18H "Les Bodin's" 20H "Dans les parages" (4 courts-métrages de fiction)
3 AVRIL	FÊTE DU CHOCOLAT organisée par le Comité des fêtes
13 AVRIL	STAGE GRATUIT DE TAÏ-CHI-CHUAN ET QI-GONG
22 AVRIL	CINÉMA 18h "Un autre monde" de Stéphane Brizé 21h "Maigret" de Patrice Leconte
7 MAI	CONCERT DE GUITARES "Cordes rêves" en l'église de Crux à 20H45
27 MAI	CINÉMA 18h "Notre Dame brûle" de Jean-Jacques Annaud 21h "Qu'est-ce qu'on a tous fait au Bon Dieu" de Philippe de Chauveron
24 JUIN	CINÉMA 18h "Ogre" de Arnaud Malherbe 21h "Le temps des secrets" de Christophe Barratier
25 JUIN	FÊTE DE LA MUSIQUE organisée par le Comité des fêtes
27-28-29 JUILLET	STAGE DE PEINTURE ACRYLIQUE
1 ^{er} - 2-3 AOÛT	STAGE DE PEINTURE ACRYLIQUE
3 et 4 AOÛT	STAGE GRATUIT DE TAÏ-CHI-CHUAN ET QI-GONG
6 AOÛT	BROCANTE DE L'AMICALE DES POMPIERS à l'étang du Merle
6 AOÛT	EXPO CRUX artistes et artisans d'art locaux, salle des fêtes et barnum et expo des artisans d'art place de l'église et quelques rues du village
7 AOÛT	EXPO CRUX artistes et artisans d'art locaux, salle des fêtes

A méditer "La chute n'est pas un échec, l'échec c'est de rester là où on est tombé". Socrate



La Communauté des Communes Amognes Cœur du Nivernais avait commencé **la vidange du Barrage du Merle** le 7 octobre 2021, avec une fin programmée pour le 21 novembre 2021.

Des travaux de vérification de **l'étanchéité du barrage** ont été entrepris ainsi que le **diagnostic de la digue**: une trentaine de bandes de réparations ont été collées sur la bache afin de renforcer l'étanchéité de l'ouvrage.

Le remplissage de l'étang a débuté le 3 février 2022.

